

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 25 MARS 2024

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 23
- Pouvoirs : 6
- Excusé(e)s : /
- Absent(e)s non
excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 11 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Arnaud DELEU, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

M. Patrice BERTRAND (Communay) a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE (Communay)
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)
M. Denis CATHEBRAS (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône)
Mme Frédérique LEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)
Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay) a donné pouvoir à M. Roberto POLONI (Ternay)
Mme Bettina VOIRIN (Ternay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Ternay)

Excusé :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

**N°2024-46 -7.2.1
25/03/2024**

Vote du produit et des taux de TEOM pour l'année 2024

Pierre BALLELIO, Président, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Considérant les commissions finances des 15 février et 13 mars 2024 ;

Considérant les bureaux communautaires des 29 janvier, 5 février, 12 février et 4 mars 2024 ;

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire du 4 mars 2024 ;

Considérant, les coûts transmis par le SITOM sont :

Communay	375 954 €
St Symphorien d'Ozon	553 633 €
Sérézin du Rhône	249 726 €
Simandres	153 955 €
Ternay	485 967 €
Chaponnay	379 347 €
Marennnes	172 470 €
TOTAL :	2 371 052 €

Considérant, les bases d'imposition sont :

- Communay :	6 753 151
- St Symphorien d'Ozon :	8 758 765
- Sérézin du Rhône :	4 799 515
- Simandres :	2 697 165
- Ternay :	8 201 842
- Chaponnay :	11 543 107
- Marennnes :	3 767 803
TOTAL :	46 521 348

Ainsi, les taux de TEOM pour l'année 2024 sont :

- Communay :	5,57 %
- St Symphorien d'Ozon :	6,32 %
- Sérézin du Rhône :	5,20 %
- Simandres :	5,71 %
- Ternay :	5,93 %
- Chaponnay :	3,29 %
- Marennnes :	4,58 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **VOTE** le produit et les taux de TEOM par commune ci-dessous pour l'année 2024 :

Zones	Communes	Bases d'imposition	Produits attendus en €	Taux 2024	Taux 2023 pour mémoire
1	Communay	6 753 151	375 954	5,57%	5,68%
2	St Symphorien d'Ozon	8 758 765	553 633	6,32%	6,23%
3	Sérézin du Rhône	4 799 515	249 726	5,20%	5,19%
4	Simandres	2 697 165	153 955	5,71%	5,60%
5	Ternay	8 201 842	485 967	5,93%	6,13%
6	Chaponnay	11 543 107	379 347	3,29%	3,34%
7	Marennnes	3 767 803	172 470	4,58%	4,63%

Télétransmise en Préfecture le **29 MARS 2024**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **29 MARS 2024**

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

